

POLITIQUE et RÉSEAU HANDICAP

Etape de la prise en charge de la demande par le ou les référents handicap :

1. Recenser le besoin en formation et les attendus du bénéficiaire
2. Etudier les mesures à adapter pour compenser la situation d'handicap en lien avec le bénéficiaire et les équipes pédagogiques :
 - **Si l'accès à la formation est faisable** : mise en œuvre de la formation et le bénéficiaire prend contact avec un des organismes ci-dessous si celui-ci a besoin d'un financement particulier (coût de la formation ou ressources matériels)
 - **Si l'accès à la formation n'est pas faisable** : réorienter le bénéficiaire vers les acteurs ci-dessous via la liste ci-dessous.

Réseau de partenaires :

Le choix du dispositif et l'aide financière possible dépendent de votre situation professionnelle, demandeur d'emploi ou salarié.

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle>



<https://mdph.meurthe-et-moselle.fr/>

Une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap. Chaque MDPH met en place une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée et une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne dans son champ de compétences.

mdphaccueil@mdph.departement54.fr

03 83 97 44 20



<https://www.agefiph.fr/>

0 800 11 10 09

La mission de l'Agefiph est d'aider les personnes handicapées dans leur vie professionnelle et d'accompagner les entreprises dans leurs projets de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Cela veut dire aider les personnes handicapées à trouver un emploi, à suivre une formation, à conserver un emploi ou à créer une entreprise. Les AGEFIPH aident également les entreprises à recruter, à maintenir dans l'emploi des personnes handicapées et les accompagnent dans la mise en place de leur projet emploi et handicap.



<https://www.retina.fr/>

Créée en 1984, Retina France est une association à but non lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique depuis le 6 novembre 1998.

Ses objectifs sont de :

- Regrouper les personnes concernées par les maladies de la vue afin de les informer, leur apporter assistance sociale et humanitaire. Aider les familles et les malades à surmonter les difficultés liées à leur handicap.
- Promouvoir, encourager, faciliter la Recherche thérapeutique en ophtalmologie directement ou par l'intermédiaire d'un Comité Scientifique, faire connaître les résultats de ces recherches et expérimentations
- Entreprendre, d'une façon générale, par tous moyens, toutes actions susceptibles d'informer et d'intéresser le public et les malades sur les buts de l'Association, les résultats obtenus par elle et par les travaux des chercheurs et des scientifiques

Lysiane PERNEY : 06 73 94 86 65



<https://www.surdilorraine.fr/>

Association loi 1901, existant depuis 1975 sous le nom d'Espoir Lorrain. SurdiLorraine est affiliée au BUCODES (BUreau de COordination des associations de DEvenus Sourds).

Objectifs :

- **Accueillir** des personnes sourdes ou malentendantes (à l'âge adulte) et leurs proches dans le but de rompre leur isolement et les aider dans leurs démarches.
- **Inform**er sur la déficience auditive et sur les aides techniques qui facilitent la communication.
- **Représenter** les devenus sourds auprès des pouvoirs publics pour faire reconnaître leurs droits.
- **Faire connaître notre handicap** dans les écoles, les maisons de retraites et participation aux fêtes d'association.

Mail : surdilorraine@gmail.com

SMS : 07 81 09 75 25



<https://www.reseau-stan.com/loffre-de-transport/handistan>

HandiStan est un service de transport réservé aux personnes en fauteuil roulant, aux personnes non voyantes et aux personnes à mobilité réduite.

Chaque demande d'inscription est étudiée par une commission d'admission.

Pour plus d'informations sur la procédure, contactez le 03 83 51 05 43.

Horaires de fonctionnement : de 6h45 à minuit toute l'année.